Et si l'on jardinait sans polluer ?

JARDINER AU NATUREL

ça coule de source !

CHARTE D'ENGAGEMENT

JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE !

Charte d'engagement

« JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE ! »

du bassin versant de l'Oudon

Edition 2014

SYMBOLIP

PAYS DE LA LOIRE

LA MAYENNE CONSEIL GÉNÉRAL

Anjou CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

FREDON PAYS DE LA LOIRE

ÉCOPHYTO RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

l'Europe s'engage en Pays de la Loire

Charte d'engagement

« JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE ! »

PRÉAMBULE

La présente charte d'engagement est une des réponses aux problèmes posés par les produits phytosanitaires. La région Pays de la Loire souffre en effet d'une contamination importante des eaux par les produits phytosanitaires. **La réduction de leur utilisation est devenue une question de santé publique.** Parmi les divers utilisateurs potentiels, les particuliers et jardiniers amateurs sont concernés et leurs pratiques doivent évoluer, à l'image des communes qui s'engagent à limiter les traitements chimiques.

Sur le bassin versant de l'Oudon, les teneurs en résidus de produits phytosanitaires sont préoccupantes. Cela pose problème pour la production d'eau potable, notamment au niveau de la prise d'eau superficielle de Saint-Aubin du Pavoil (Segré) mais également pour l'atteinte du bon état écologique sur l'ensemble de l'Oudon et de ses affluents tel qu'il est demandé par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau.

Le SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions (SY.M.B.O.L.I.P.) a été créé pour «Reconquérir la qualité de l'eau brute en s'attachant à la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles hors assainissement non collectif.» (compétence inscrite dans ses statuts). Il met en œuvre une charte des préconisateurs sur les pratiques agricoles permettant d'améliorer la qualité de l'eau du bassin versant de l'Oudon. Mais le milieu agricole n'étant pas le seul utilisateur de produits phytosanitaires sur le territoire, une opération avec les «jardineries» est envisagée afin de faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs.

A l'image de l'opération créée sur l'agglomération rennaise et plus récemment étendue à l'ensemble de la région Bretagne, les élus du SY.M.B.O.L.I.P. ont émis le souhait de développer cette Charte des jardineries sur le bassin versant de l'Oudon avec l'aide de la C.R.E.P.E.P.P. D'autant que cette charte s'inscrit dans les principes du projet de S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) adopté par la Commission Locale de l'Eau le 22 mars 2012.

Les signataires de la présente charte s'accordent pour lancer au cours de son année de signature l'action de **promotion des solutions sans pesticides au jardin qui consiste à :**

- agir sur l'offre : les enseignes signataires s'engagent à développer leur offre de produits sans pesticides et à orienter au maximum les particuliers vers ces solutions.
- agir sur la demande : les collectivités et les associations signataires s'engagent à mener une campagne d'information et de communication vers les jardiniers amateurs sur les problèmes posés par les pesticides et sur les solutions plus naturelles au jardin.

La Charte Jardiner au naturel ça coule de source ! a été initiée en 2005 sur le bassin versant rennais par la M.C.E. (Maison de la Consommation et de l'Environnement), Rennes Métropole, le S.M.P.B.R. (Syndicat Mixte de Production d'eau Potable du Bassin Rennais) et Jardiniers de France. Elle s'est depuis étendue à d'autres bassins versants en Bretagne et aujourd'hui en Pays de la Loire sous l'impulsion de la CREPEPP (Conférence Régionale Ecophyto En Pluri Partenariat), groupe régional phytosanitaire animé par les services de l'Etat et chargé de mettre en œuvre en Pays de la Loire le plan national Ecophyto 2018 dont l'objectif est la réduction d'au moins 50 % de l'usage des pesticides d'ici 2018.

Pour en savoir plus :
www.jardineraunaturel.org
www.jardiner-autrement.fr

Les signataires institutionnels s'engagent à soutenir la présente démarche et à contribuer à son succès.

Opération réalisée avec le soutien technique et financier de :

LA PRÉSENTE CHARTE D'ENGAGEMENT EST SIGNÉE PAR :

Les partenaires mettant en œuvre la Charte :

- Le SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions (SY.M.B.O.L.I.P.) représenté par son Président, Monsieur Gilles GRIMAUD,
- La Conférence Régionale Eco-Phyto en Pluri Partenariat (C.R.E.P.E.P.P.) Ecophyto Zone non agricole, F.R.E.D.O.N. Pays de Loire (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) représentée par le Président du comité de pilotage, Monsieur Joseph BOSSE,
- Le Syndicat Mixte du Pays de Craon, représenté par son Président, Monsieur Paul CHAINEAU,
- Le Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures (S.I.S.T.O.), représenté par son Président, Monsieur André BELLIER,
- La Communauté de Communes de la Région de Pouancé-Combrée, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Jo HAMARD,
- La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, représentée par son Président, Monsieur Philippe HENRY,
- La Communauté de Communes du Pays de Loiron, représentée par son Président, Monsieur Claude LE FEUVRE.

Les enseignes commerciales spécialisées jardin ou comportant un rayon jardin, dont les noms suivent :

- Agrial - Marigné-Peuton
- AMC Nature - Château-Gontier
- Bricomarché - Renazé
- Bricomarché - Saint-Fort
- Bricomarché - Sainte-Gemmes-d'Andigné
- Comptoir du village - Azé
- Comptoir du village - Cossé-le-Vivien
- Comptoir du village - Quelaines-Saint-Gault
- Comptoir du village - Ruillé-le-Gravelais
- Comptoir du Village - Saint-Aignan-sur-Roë
- Espace Emeraude - Saint-Fort
- Espace Terrena - Château-Gontier
- Espace Terrena - Combrée
- Espace Terrena - Craon
- Espace Terrena - Le Lion d'Angers
- Espace Terrena - Martigné Ferchaud
- Espace Terrena - Pouancé
- Gamm Vert - Azé
- Gamm Vert - Craon
- Gamm Vert - Sainte-Gemmes-d'Andigné
- Godicheau Horticulture - Le Lion d'Angers
- Magasin CAM - Ballots
- Magasin CAM - Chemazé
- Magasin CAM - Cuillé
- Magasin CAM - Saint-Martin-du-Bois
- Magasin CAM - Sainte-Gemmes-d'Andigné
- Maison Point Vert - Craon
- Pelé Agri Conseil - Combrée
- Point Vert - Cossé-le-Vivien
- Tout Faire matériaux - Pouancé

Les partenaires soutenant la démarche :

- L'Etat, représenté par Monsieur le sous-Préfet de Château-Gontier, Monsieur Jérôme HARNOIS,
- L'Agence de l'eau Loire Bretagne, représentée par son directeur de la délégation Anjou-Maine, Monsieur Philippe RIGUIDEL,
- La Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. du bassin versant de l'Oudon, représentée par son vice-président en charge de la qualité de l'eau, Monsieur Joël RONCIN,
- Le Conseil général de Maine-et-Loire, représenté par son Président, Monsieur Christophe BECHU,
- Le Conseil général de la Mayenne, représenté par son Président, Monsieur Jean ARTHUIS,
- La Chambre du Commerce et de l'Industrie de Maine-et-Loire, représentée par son Président, Monsieur Eric GROUD,
- La Chambre du Commerce et de l'Industrie de Mayenne, représentée par son Président, Monsieur Patrice DENIAU,
- La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul SOUTIF,
- L'association UFC-Que Choisir de Maine-et-Loire, représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel GUINAUDEAU,
- L'association UFC-Que Choisir de la Mayenne, représentée par son Président, Monsieur Yannick GRELLARD,
- L'association Mayenne Nature Environnement, représentée par son Directeur, Monsieur Patrick MUR,
- L'association Eau et Rivière du Bassin de l'Oudon, représentée par son Président, Monsieur Claude CAMBRAY,
- L'association des Jardins de l'Oudon, représentée par son Président, Monsieur Bernard BLAIN,
- L'association des Jardins Familiaux du Lion d'Angers, représentée par son Président, Monsieur René CHEIGNON,
- L'association des Jardins Familiaux de Segré, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis COURANT
- L'association des Jardins de la Verzée, représentée par son président Monsieur Henri GICQUEL,
- L'association La Potherie Cour et Jardin, représentée par son Vice-Président, Monsieur Roland DELANOE.

Nouveau signataire de la charte en 2014

ARTICLE 1 - CHAMP GÉOGRAPHIQUE

L'opération s'étend sur le territoire des 101 communes du bassin versant de l'Oudon (annexe 1) et les communes limitrophes dont les enseignes ont une zone de chalandise touchant le bassin versant de l'Oudon.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET DES ASSOCIATIONS

Article 2-1 : objectifs

- Protéger l'environnement, particulièrement les ressources en eau, et la santé publique.
- Diminuer la consommation et les ventes de produits phytosanitaires aux particuliers.
- Promouvoir les solutions sans pesticides afin de faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs.
- Diminuer les coûts pour la société inhérents à l'utilisation des pesticides : dépollution de l'eau, collecte et traitement des déchets toxiques, coûts sanitaires...

Article 2-2 : engagements du SY.M.B.O.L.I.P.

- Prendre en charge un plan de communication en direction du grand public visant à promouvoir les solutions sans pesticides (annexe 2) et à les orienter vers les enseignes signataires de la charte.
- Concevoir et mettre à disposition des jardineries des outils de communication pour promouvoir les solutions sans pesticides (annexe 2).
- Assurer la formation des vendeurs sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, sur les solutions sans pesticides et sur les outils mis à disposition dans le cadre de la charte (annexe 3).
- Déterminer et promouvoir des articles que les enseignes signataires ont à disposition (annexe 4).
- Respecter la confidentialité des données transmises par les enseignes en matière de suivi des ventes. La publication des résultats et leur interprétation s'effectueront de manière agrégée à l'échelle du bassin versant de l'Oudon.

ARTICLE 3 - OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DES ENSEIGNES

Article 3-1 : objectifs

- Inscrire l'entreprise dans une démarche responsable et citoyenne.
- Participer à une action locale mobilisant l'ensemble des acteurs pour réduire les pollutions par les pesticides.
- Améliorer la fonction de conseil auprès des consommateurs.
- Diminuer la vente des produits phytosanitaires au profit de la vente des articles recommandés par la charte.

Article 3-2 : engagements

- Avoir au moins un vendeur chargé du rayon phytosanitaire ayant suivi une des quatre sessions de formation proposées dans le cadre de la charte par les collectivités publiques et les associations (annexe 3).
- Disposer en magasin du maximum d'articles du tronc commun promus par la charte et développer les autres solutions possibles (voir annexe 4).
- Décliner dans la surface de vente les supports mis à disposition dans le cadre de la charte (voir annexe 2).

- Créer au moins un temps fort pour la promotion des solutions sans pesticides. Ce temps fort pourra consister en la mise en place d'un podium de démonstration des solutions sans pesticides à l'aide des outils mis à disposition dans le cadre de la charte.
- Apporter à chaque client demandeur un conseil sur les produits phytosanitaires, une information sur les risques et sur les solutions sans pesticides susceptibles d'être mises en oeuvre.
- Désigner un responsable du suivi de la charte au sein du magasin et participer au groupe de suivi de la charte animé par le SY.M.B.O.L.I.P.
- Fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de la charte :

Données quantitatives :

- les quantités et le chiffre d'affaire des désherbants vendus au cours des années 2012 et 2013.
- les quantités et le chiffre d'affaire des produits de traitements biologiques, pour les années 2012 et 2013.
- les quantités et le chiffre d'affaire des articles relevant de solutions sans pesticides définies dans la charte, pour les années 2012 et 2013 (annexe 5).

Données qualitatives :

- la réponse au questionnaire sur l'impact et sur l'efficacité de la charte qui sera proposée par le SY.M.B.O.L.I.P.

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

L'ensemble des dispositions de la présente convention est réalisé à titre gratuit. Aucune contre-partie financière ne pourra être exigée par les parties signataires.

ARTICLE 5 - DURÉE

La présente charte prendra effet au 12 février 2013, date du lancement de l'opération pour une durée de un an et renouvelée par tacite reconduction.

De nouveaux signataires peuvent s'engager dans la démarche à la date anniversaire de la charte.

Les signataires conviennent de faire un point d'étape à mi-parcours à l'automne 2013, au sein du groupe de suivi animé par le SY.M.B.O.L.I.P., pour tirer un bilan et envisager la reconduction éventuelle de l'opération.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le groupe de suivi animé par le SY.M.B.O.L.I.P. sera chargé de suivre la mise en œuvre, d'apprécier les résultats et d'envisager les modalités de reconduction de la charte. Ce groupe est composé des représentants des signataires de la charte.

ARTICLE 7 - RETRAIT DE LA CHARTE

L'opération étant fondée sur le volontariat, les enseignes pourront se libérer des engagements de la charte à tout moment par simple courrier notifié au SY.M.B.O.L.I.P. En conséquence de ce retrait, les enseignes ne pourront se prévaloir des messages et supports déclinés par la charte et restitueront les outils de communication mis à leur disposition aux collectivités et associations.

De leur côté, les collectivités et associations pourront prononcer unilatéralement le retrait de l'un ou l'autre des signataires ne respectant pas les engagements, avec les mêmes conséquences que celles évoquées ci-dessus.

Annexe 1

LE TERRITOIRE CONCERNÉ

Le territoire visé par la charte regroupe 101 communes sur le bassin versant de l'Oudon. Cela représente une superficie de 1 487 km² environ 1300 km de cours d'eau et 70 000 habitants.

Enseignes signataires de la charte
«Jardiner au naturel, ça coule de source !»

1. Agrial - Marigné Peuton
2. AMC Nature – Château-Gontier
3. Bricomarché - Renazé
4. Bricomarché - Ste Gemmes d'Andigné
5. Bricomarché - Saint Fort
6. Comptoir du village - Azé
7. Comptoir du village - Cossé le Vivien
8. Comptoir du village - Quelaines St Gault
9. Comptoir du village - Ruillé le Gravelais
10. Comptoir du village – Saint-Aignan-sur-Roë
11. Espace Emeraude - Saint Fort
12. Espace Terrena - Château-Gontier
13. Espace Terrena - Combrée
14. Espace Terrena – Craon
15. Espace Terrena – Le Lion d'Angers
16. Espace Terrena – Martigné Ferchaud
17. Espace Terrena - Pouancé
18. Gamm Vert - Azé
19. Gamm Vert - Craon
20. Gamm Vert - Ste Gemmes d'Andigné
21. Godicheau Horticulture – Le Lion d'Angers
22. Magasin CAM - Ballots
23. Magasin CAM - Chemazé
24. Magasin CAM - Cuillé
25. Magasin CAM - Ste Gemmes d'Andigné
26. Magasin CAM - St Martin du Bois
27. Maison Point Vert - Craon
28. Pelé Agri Conseil - Combrée
29. Point Vert - Cossé le Vivien
30. Tout faire matériaux - Pouancé

Annexe 2
PLAN DE COMMUNICATION

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION SONT INSTALLÉS EN JARDINERIE AFIN :

- d'informer les clients sur les techniques de jardinage au naturel et servir de support de conseil aux vendeurs.
- d'alerter sur les risques liés aux pesticides.
- de mettre en avant les matériels et produits promus par la charte, c'est-à-dire ce qui peut être vendu en contrepartie de la baisse des ventes de pesticides.

Plus les produits et matériels alternatifs seront mis en avant, plus ils se vendront facilement. Il est conseillé d'utiliser les « fiches podiums » afin de faciliter la mise en avant des produits. L'utilisation des supports de communication par les jardineries est un des engagements des jardineries signataires de la charte (article 3.2). Ils doivent être utilisés en nombre suffisant.

- Pour chaque support, il est indiqué le nombre fourni suivant la taille de votre magasin : **J1** : petite jardinerie, **J2** : moyenne jardinerie, **J3** : grande jardinerie.

COMMUNICATION DANS LES MAGASINS

Affiches Magasin

- **Format 40 x 60 cm**
- **Cette affiche permet de vous identifier comme signataire de la charte devant vos clients.**

Cette affiche est à mettre à l'entrée du magasin et dans le rayon jardin.

J1 : 3 / **J2** : 4 / **J3** : 4

Panneau Points Infos

- **Bâche 80 x 120 cm**

Le panneau Point Infos doit être suspendu au dessus du présentoir à jardifiches pour faciliter le repérage dans le magasin.

J1 : 1 / **J2** : 1 / **J3** : 1

Panneau temps forts

- **Panneau rigide 80 x 120 cm**

Le panneau «temps forts» est à disposer sur l'endroit où est organisé le temps fort

J1 : 1 / **J2** : 1 / **J3** : 1

DANS LE MAGASIN :

10 jardifiches :

- Pourquoi jardiner au naturel ?
- La pelouse
- Terrasses, allées et cours
- Arbustes, haies, rosiers
- Au potager
- Les paillis
- Produits et traitements bio
- Les auxiliaires du jardin
- Le compostage
- Les plantes invasives

Les jardifiches sont en libre service. Elles servent à informer les clients et peuvent être utilisées comme supports de conseil pour les vendeurs.

Les jardifiches doivent être mises en place dans le présentoir prévu à cet effet et chacune dans les box individuels (voir ci-dessous).

J1 : 2 500 (10x250 ex.) / **J2** : 5 000 (10x500 ex.) / **J3** : 10 000 (10x1000 ex.)

Présentoir à jardifiches

- **Présentoir en carton PLV 30x35x170 cm**
- **Compartiment pour installer les jardifiches**
- **Etagères à l'arrière pour mettre le stock de jardifiches**
- **Emplacement format A4 paysage pour insérer une information** («affiche produit» par exemple)

Ce présentoir doit être installé dans le rayon pesticides ou au point information de votre rayon jardin.
Le présentoir doit toujours être alimenté de jardifiches.

J1 : 1 / **J2** : 1 / **J3** : 1

Box individuel à jardifiches

- **Box individuels en plastique 12x5x20 cm**

Les boxs sont à disposer dans les rayons concernés par les jardifiches et doivent toujours être alimentés

J1 : 10 / **J2** : 10 / **J3** : 10

DANS LE RAYON PESTICIDES :

Affiche réglementation

- **Affiche A4 plastifiée**
- **Rappelle la réglementation concernant les distances de traitement à respecter**

A installer de manière bien visible dans le rayon des désherbants.

J1 : 1 / **J2** : 2 / **J3** : 2

Réglettes rouges

- **Réglettes cartonnées 10x4 cm**
- **Texte alertant les clients sur les risques liés aux pesticides :**
  - Les désherbants polluent l'eau
  - Les insecticides nuisent aux insectes utiles
  - Les pesticides, c'est pas systématique !

A installer en dessous des boites et bidons de pesticides. La mention «Pour faire un choix différent, adressez-vous au vendeur conseil de votre magasin» incite les clients à s'informer sur les alternatives auprès des vendeurs et facilite le conseil vers des alternatives.

J1 : 36 (3x12) / **J2** : 39 (3x13) / **J3** : 45 (3x15)

DANS LE RAYON SOLUTIONS ALTERNATIVES :

Réglette verte

- **Réglette cartonnée 10x4 cm**

A installer en dessous des produits et matériels promus par la charte (voir Annexe 4).

J1 : 30 / **J2** : 40 / **J3** : 45

Stop produit pour rail

- **Cercle de 10x10 cm cartonné accroché par un grippeur, représentant le logo de la charte**
- **Il sert à mettre en avant les produits promus par la charte**

A installer devant des produits et matériels promus par la charte (voir Annexe 4).

J1 : 30 / **J2** : 40 / **J3** : 45

Stop produit pour broche

- **Format 90x110 mm**
- **Stop produit pour étiquette prix en bout de tige**

A installer dans les étiquettes de prix des produits et matériels promus par la charte (voir Annexe 4).

J1 : 20 / **J2** : 25 / **J3** : 30

Affiches produits

13 affiches mettant en avant un produit promu par la charte *(voir annexe 4)*.

Afin de vous aider à faire la promotion de ces produits :

1. Les paillis organiques
2. Les outils pour désherber
3. Les engrais organiques
4. Les composteurs
5. Les plantes couvre-sols
6. Les engrais verts
7. Les voiles anti-insectes
8. Les pièges à phéromone
9. Les abris pour auxiliaires
10. Les plantes résistantes
11. Les haies fleuries
12. Les récupérateurs d'eau de pluie
13. Les broyeurs

Elles peuvent être installées dans l'espace prévu à cet effet du présentoir à jardifiches. Vous pouvez mettre en avant un produit par mois par exemple.

Ils peuvent également être utilisés lors de podium de démonstration ou dans les rayons.

J1 : 1 jeu / **J2** : 1 jeu / **J3** : 1 jeu

Panonceaux

8 panonceaux format A4 horizontal J3 pour mettre en avant certains matériels promus par la charte *(voir annexe 4)* :

- Les broyeurs de déchets verts
- Les composts et fumiers
- Les composteurs
- Les paillis
- Les plantes couvre-sol
- Les récupérateurs d'eau de pluie
- Les scarificateurs
- Les abris à auxiliaires

A installer à côté des matériels désignés par le panonceau.

J1 : 1 jeu / **J2** : 1 jeu / **J3** : 1 jeu

RELATIONS PRESSE

- **Diffusion d'un communiqué de presse** au lancement de la Charte puis à chaque printemps avec le visuel de l'opération :
  - **aux communes** pour leurs bulletins municipaux.
  - **aux journalistes ciblés** : presse, radio et télévisions locales et régionales, correspondants locaux des supports nationaux.
  - **aux partenaires de la charte** : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Région Pays de la Loire, Préfecture Pays de la Loire, Conseils Généraux de Mayenne et de Maine et Loire ainsi qu'à l'ensemble des jardineries, associations et collectivités signataires.

- **Remise d'un dossier de presse** constitué de fiches thématiques sur le contenu de la charte, ses engagements, les enjeux de l'opération, les partenaires et des conseils pratiques pour jardiner au naturel à l'ensemble des journalistes locaux et régionaux, à la presse nationale généraliste, à la presse institutionnelle et à la presse spécialisée environnement et jardin.

Annexe 3
PLAN DE FORMATION

Chaque année, une formation est organisée en plusieurs sessions à destination des vendeurs des jardineries. Le contenu évolue pour tenir compte des attentes des enseignes et des formations déjà dispensées.

INTERVENTION D'UN SPÉCIALISTE DU JARDIN AU NATUREL :

- Enjeux locaux et qualité des eaux du bassin versant de l'Oudon
- Information complète sur la charte : objectif, engagements des acteurs, supports et outils
- Information complète sur les risques liés à la santé, l'environnement et la réglementation
- Techniques de jardinage au naturel et conseil client
- Jeux de rôles, mise en situation
- Travaux pratiques dans un jardin
- Evaluation de la formation

Annexe 4

LES SOLUTIONS DE JARDINAGE AU NATUREL*

1 - DÉSHERBER ET ÉVITER LES PLANTES INDÉSIRABLES

OBJECTIF	TYPES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
Solutions préventives	**Paillis végétaux**	• **Écorces de pin** • **Paillette de lin ou chanvre**	• Écorces et broyat de feuillus • Cosses de fèves de cacao • Copeaux de bois • Paille de céréales…
	Paillis minéraux		• Pouzzolane • Ardoises pilées…
	Film papier et végétal	• Feutre végétal	• Paillage papier • Paillage à base de farine de céréales
	Films plastiques		• Géotextile à placer sous les allées gravillonnées
	Plantes couvre-sol*	• **Les 3 meilleures :** ▸ ***Consoude à grandes fleurs*** (Symphytum grandiflorum) ou Consoude d'Espagne (Symphytum ibericum) ▸ ***Géranium à grosses racines*** (geranium macrorhizum) ▸ ***Géranium d'Endress*** (Geranium endressii) ou Géranium oxonianum • **Les autres** ▸ ***Lamier maculé nain*** (Lamium maculatum) : éviter le lamier jaune (Lamium galeobdolon) trop envahissant ▸ ***Céraiste tomenteuse*** (Cerastium tomentosum), ▸ ***Herbe à chat*** (Nepeta x faassenii 'Six hills giant')	• Alchémille commune (Alchemilla mollis) • Bruyère d'hiver (Erica carnea) • Cotonier rampant (Cotoneaster 'Skogolm') • Epimèdre (Epimédium grandiglorum) • Fusain nain panaché (Euonymus fortunei) • Lierre (Hedera helix) • Marjolaine naine dorée (Origanum majorana aureum) • Euphorbe du Japon (Pachysandra terminalis) • Petite pervenche (Vinca minor) : éviter la grande pervenche, trop envahissante • Phlomis de Russel (Phlomis russeliana) : site chaud et sec • Symphorine rampante (Symphoricarpos chenaultii 'Hancock')…
	Pour semer en rang étroit et sarcler facilement :	• **Cordeau** • **Serfouette** • **Rayonneur** • **Boite à semis**	

Solutions curatives	**Outils de désherbage mécanique**	• **Couteau grattoir à désherber les pavés** • **Couteau à désherber** • **Sarcloir-grattoir à lame fixe ou oscillant** • **Binette** Pour le travail du sol et extirper les racines des herbes indésirables : • **Fourche à bêcher** • **Croc**	• Désherbeur écologique de type Fiskars • Rotofil
	Outils de désherbage thermique		• Désherbeur thermique à gaz (monté sur grosse bouteille de gaz, pas ceux avec cartouches jetables) • Arrosoir galvanisé avec pomme métallique (pour désherbage à l'eau chaude)
	Sur terrasses et pavés : suppression des mousses et lichens		• Nettoyeur haute pression
Pelouse	**Produits curatifs et préventifs contre les mousses**	• **Test de pH du sol** • **Gazon haut de gamme (Label Rouge) et variétés adaptées à l'ombre** • **Scarificateur manuel et/ou à moteur** • **Engrais antimousse** • **Amendement calcaire et magnésien (calcaire naturel, dolomie... sauf lithothamne)**	• Tondeuse à gazon à réglage rapide de la hauteur de coupe (6-8 cm)

**** Pour les magasins ne pratiquant pas la vente de plantes, il est possible de ne pas référencer les solutions sans pesticide suivantes : plantes couvre-sol, plants de fruits et légumes moins sensibles aux maladies ainsi que haies champêtres et arbustes favorables aux auxiliaires (même si leur référencement participerait davantage à la réussite de l'opération).***

Annexe 4
LES SOLUTIONS DE JARDINAGE AU NATUREL

2 - PRÉVENIR LES MALADIES ET ENTRETENIR LA CROISSANCE SAINE DES PLANTES

Télécharger les bulletins de santé du végétal (grandes cultures, arboriculture fruitière, viticulture, cultures ornementales, cultures légumières, jardins et espaces verts, fruits transformés) sur le site de la D.R.A.A.F. (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) Pays de la Loire.

OBJECTIF	TYPES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
Entretenir la fertilité du sol	**Amendement organique**	• **Compost végétal** • **Fumier composté de bovin, de cheval, à base d'algues...**	• Régénérateur de sol (à base de lignite et de microorganismes) • Lombricompost
	Amendement calcaire	• **Test de pH du sol** • **Amendement calcaire et magnésien** (calcaire naturel, dolomie… sauf lithothamne)	• Analyse de sol • Chaux
	Engrais organiques solides ou liquides	• **Engrais organo-minéraux avec la mention AB** (agriculture biologique) • **Engrais foliaires** • **Macération d'ortie**	• Macération de consoude • Jus d'algues et biostimulants aux algues • Engrais foliaire et stimulant à base de calcite
	Engrais verts	• **Moutarde** • **Phacélie** • **Colza d'hiver**	• Navette • Seigle • Sarrasin • Trèfle violet • Vesce • Trèfle incarnat • Seigle • Luzerne
	Outils pour le compostage et le paillage	• **Balai à feuilles** • **Tondeuse à gazon** (pour broyer les déchets végétaux tendres) • **Sac de ramassage des déchets** (sac réutilisable) • **Composteur**	• Broyeur à végétaux • Brouette • Souffleur-aspirateur-broyeur de feuilles
	Outils pour le travail doux du sol	• **Fourche à bêcher** • **Bêche** • **Croc** • **Griffe de jardin**	• Fourche écologique (type grelinette)
	Autres produits		• **Mycorhizes** (Mycor ou similaire)
Renforcer la résistance des plantes	**Engrais foliaire Phytostimulants (ou éliciteurs)***	• **Macération d'ortie** • **Macération de prêle**	• Biostimulant aux algues • Biostimulant au cuivre • Orties sèches
Eviter le développement des maladies	**Fongicides préventifs***	• **Produits cupriques : Bouillie bordelaise** • **Produit soufré : Soufre micronisé et soufre liquide**	• Mouillant (pour réduire les doses d'emploi des produits) : terpène de pin • Biostimulant au cuivre • Hydroxyde de cuivre • Oxychlorure de cuivre

Installer des plantes moins sensibles aux maladies	**Fruits et légumes moins sensibles aux maladies**	• **Pommes de terre peu sensibles au mildiou** (selon catalogue) • **Tomates les moins sensibles au mildiou, aux virus et autres maladies** (selon catalogue) • **Laitues résistantes au brémia, à la chaleur** (selon le catalogue) • **Haricots résistants à l'anthracnose** (selon le catalogue) • **Épinards résistants au mildiou** (selon le catalogue)**…**	
	Arbres fruitiers moins sensibles aux maladies	• **Selon les fournisseurs et les catalogues**	
	Rosiers moins sensibles aux maladies (Marsonina, rouille…)	• **Nombreuses variétés ayant obtenu le Label de résistance et de qualité ADR.** Se renseigner auprès des fournisseurs	
Arroser sans gaspiller	**Récupération d'eau de pluie**	• **Récupérateur d'eau de pluie**	
	Arroser sans gaspiller		• Tuyau microporeux • Tuyau avec goutteurs
	Économiser l'eau	• **Paillis végétaux** (écorce de pin…)	

**** Attention, ces produits ne sont pas sans dangers ! Bien se protéger et respecter les conditions d'emploi.***
Pour les magasins ne pratiquant pas la vente de plantes, il est possible de ne pas référencer les solutions sans pesticide suivantes : plantes couvre-sol, plants de fruits et légumes moins sensibles aux maladies ainsi que haies champêtres et arbustes favorables aux auxiliaires (même si leur référencement participerait davantage à la réussite de l'opération).

3 - CONTRÔLER ET ÉLIMINER LES RAVAGEURS

Télécharger les bulletins de santé du végétal (grandes cultures, arboriculture fruitière, viticulture, cultures ornementales, cultures légumières, jardins et espaces verts, fruits transformés) sur le site de la D.R.A.A.F. (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) Pays de la Loire.

OBJECTIF	TYPES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
Solutions préventives	**Barrières contre les ravageurs**	• **Voile anti-insectes** • **Filets anti-oiseaux**	• Sachets papiers de protection des fruits
	Pièges	• **Collier à glu anti-insecte** • **Pince à taupe** • **Pince à campagnol** • **Pièges à mulot et campagnol** • **Glu**	• Piège à limace de type Décamp • Piège Delta à phéromones (vers de la pomme, mouche de la cerise…) • Collier-piège à carpocapse • Collier antifourmi • Piège jaune à glu contre les aleurodes, la mouche de la cerise • Piège orange contre la mouche de la carotte • Piège bleu contre les thrips
Solutions curatives	**Produits de traitement sélectifs***	• **Insecticide à base de Bacillus thuringiensis (Bt) sans pyrèthre (uniquement contre chenilles)** • **Anti-limace à base de phosphate de fer** (Ferramol)	
	Produits non sélectifs*	• **Insecticide à base de pyrèthre** • **Huile de colza insecticide** • **huile blanche de paraffine** • **Boite appât anti-fourmi à base de spinosad** • **Badigeon blanc arboricole**	• Savon noir (liquide de préférence) et savon mou • Boite appât rechargeable antifourmi à base de spinosad
	Lutte biologique (lâchers d'auxiliaires)		• Larves de coccinelles à 2 points (Adalia bipunctata) • Œufs ou larves de chrysopes • Nématodes contre les limaces • Nématodes contre les vers blancs et les larves d'otiorhynque

Accueil des auxiliaires sauvages	**Abris et nichoirs pour auxiliaires**	• **Nichoirs à oiseaux insectivores** (mésanges, rouge- gorge, sitelle, grimpereau…) • **Mangeoires à oiseaux** (et aliments) • **Paillis** (voir plus haut)	• Abris d'hiver pour coccinelle • Abris d'hiver pour les chrysopes • Abris et nichoirs pour chauve-souris • Abri pour les hérissons • Nichoirs à insectes • Nichoirs à rouge-gorge, sitelle, grimpereau, hirondelle et chouette • Bains d'oiseaux, abreuvoirs à oiseaux • Pot à perce-oreilles
	Haies champêtres et arbustes favorables aux insectes auxiliaires	• **Viorne obier fertile ou lantane, buis toujours vert, laurier tin, sureau noir, noisetier commun, cornouiller mâle, charme, houx…**	
	Fleurs champêtres		• Mélange de graines de fleurs sauvages indigènes

**** Attention, ces produits ne sont pas sans dangers !***
Bien se protéger et respecter les conditions d'emploi.

Annexe 5

SOLUTIONS SANS PESTICIDES RETENUES POUR L'ÉVALUATION QUANTITATIVE DE LA CHARTE

Les signataires de la charte Jardiner au naturel, ça coule de source ! devront fournir la quantité et le chiffre d'affaires des articles relevant de solutions sans pesticides selon les modalités ci-après :

RUBRIQUE	Paillage organique	Engrais vert	Composteur	Broyeur	Scarificateur	Engrais organique
INDICATEUR D'ÉVALUATION	Totalité de paillis organiques (en sac) vendus	Totalité des engrais verts (en paquet) vendus	Totalité des composteurs vendus	Totalité des broyeurs vendus	Totalité des Scarificateurs vendus	Totalité des composts et fumiers (en sac) vendus

Charte d'engagement
SIGNATURES

PARTENAIRES METTANT EN ŒUVRE LA CHARTE :

Gilles GRIMAUD,
Président,
Syndicat mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions

Joseph BOSSE,
Président du comité de pilotage écophyto ZNA,
C.R.E.P.E.P.P. écophyto Z.N.A. ; F.R.E.D.O.N. Pays de Loire

Paul CHAINEAU,
Président,
Syndicat Mixte du Pays de Craon

André BELLIER,
Président,
Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures

Marie-Jo HAMARD,
Présidente,
Communauté de Communes de la Région de Pouancé-Combrée

Michel HERVE,
Vice-président,
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier

Claude LE FEUVRE,
Président,
Communauté de Communes du Pays de Loiron

ENSEIGNES COMMERCIALES :

Gilles VIRVIALLE,
Responsable Activité Magasin,
Coopérative des Agriculteurs de la Mayenne

André RAITIERE,
Responsable Groupe Magasins Haut Anjou Ouest - Sud Mayenne,
Terrena

Gérard GUILBAULD,
Administrateur, Président de la filiale Terrena Grand Public, Président de la société Espace Terrena,
Terrena

Laurent TRICOIRE,
Directeur,
Espace Emeraude Saint-Fort

Patrick LEVEQUE,
PDG,
Bricomarché Sainte-Gemmes d'Andigné

Jean-Noël TANGUY,
PDG,
Bricomarché Saint-Fort

Jean-Michel MANCEAU,
Responsable Régional d'Exploitation,
Gamm Vert Segré

Denis PELE,
Gérant,
Pelé Agri Conseil Combrée

David GENDROT,
Responsable magasin LISA,
Point Vert Cossé-le-Vivien

Anthony MALLE,
Responsable du magasin,
La Maison Point Vert Craon

NOUVEAU

Marc COUTARD,
Responsable magasin LISA,
AMC Nature

NOUVEAU

Christophe HUET,
Responsable de secteur,
Espace Terrena Lion d'Angers

NOUVEAU

Marie LANE,
Responsable administrative,
Tout faire Aji Matériaux Pouancé

NOUVEAU

Catherine GODICHEAU,
Gérante,
Godicheau Horticulture Le Lion d'Angers

NOUVEAU

Sébastien TRONC,
PCA,
Bricomarché Renazé

Eric HOUDON,
Responsable magasin Lisa,
Agrial Marigné Peuton

NOUVEAU

René DENIEUL,
Responsable de secteur,
Espace Terrena Martigné Ferchaud

PARTENAIRES SOUTENANT LA DÉMARCHE :

Jérôme HARNOIS,
Sous-préfet de Château-Gontier

Philippe RIGUIDEL,
Directeur de la délégation Anjou-Maine,
Agence de l'eau Loire Bretagne

Claude TARVELE,
Conseiller général,
Conseil Général de la Mayenne

Marie-Jo HAMARD,
Vice-Présidente,
Conseil Général du Maine-et-Loire

Joël RONCIN,
Vice-président en charge de la qualité de l'eau,
Commission Locale de l'eau

Eric GROUD,
Président,
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Maine-et-Loire

Patrice DENIAU,
Président,
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Mayenne

Jean-Paul SOUTIF,
Président,
FDPPMA de Maine-et-Loire

Yannick GRELLARD,
Président,
UFC Que Choisir du Maine-et-Loire

Jean-Michel GUINAUDEAU,
Président,
UFC Que Choisir de Mayenne

Patrick MÜR,
Directeur,
Mayenne Nature Environnement

Claude CAMBRAY,
Président,
Eau et Rivière du Bassin de l'Oudon

Bernard BLAIN,
Président,
Jardins Familiaux de Craon

René CHEIGNON,
Président,
Jardins Familiaux du Lion d'Angers

Roland DELANOË,
Vice-président,
La Potherie Cour et Jardin

NOUVEAU

Jean-Louis COURANT,
Président,
Jardins Familiaux de Segré

NOUVEAU

Henri GICQUEL,
Président,
Jardins de la Verzée

NOUVEAU Nouveau signataire de la charte en 2014

Jardins familiaux du Lion d'Angers

Jardins familiaux de Segré

Association la Potherie Cour et Jardin

Association les jardins de l'Oudon

Mise en page 2014 : Agence CREANOVA - 02 41 34 13 27